Bureau Veritas Exploitation SAS
BOIGNY SUR BIONNE
Boulevard de la Salle
45760 BOIGNY-SUR-BIONNE France
Téléphone : 02 38 88 18 69
Mail : sebastien.garban@bureauveritas.com

A l'attention de M. HARAND Alexis
ACADEMIE D ORLEANS TOURS
21 RUE ST ETIENNE
45043 ORLEANS CEDEX 1

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux dans un immeuble bâti

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017

Date(s) du repérage : du 22/01/2024 au 23/01/2024

Nom du site : site principal

Immeuble bâti objet du repérage :
MENUISERIES - BATIMENT C
21 RUE ST ETIENNE
45000 ORLEANS



Numéro d'affaire : 19405980
Référence du rapport : 19405980/S1.5.3.R
Rédigé le : 08/02/2024
Par l'opérateur de repérage : Sébastien GARBAN
Date de la commande : 15/01/2024

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION 60 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 92046 PARIS LA DEFENSE Certificat n° 13738397

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	30/06/2022	29/06/2029
Amiante avec mention	30/06/2022	29/06/2029

Ce rapport contient **29** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION....3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre....3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage....3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage....3

2. CONCLUSIONS....4

3. INFORMATIONS GENERALES....5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission....5
3.2. Intervenants....5
3.3. Opérateur(s) de repérage....5
3.4. Laboratoire(s)....5

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE....6
4.1. Textes réglementaires....6
4.2. Méthodologie de la mission....6
4.3. Limites de la mission....6

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE....8
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite....8
5.2. Conditions de visite....8

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE....8
6.1. Résultats détaillés....8

7. ANNEXES....11
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées....11
7.2. Croquis de repérage....12
7.3. Photos....15
7.4. Attestation d'assurance....19
7.5. Certificat de compétence....21
7.6. Rapports d'essais de laboratoire....23

Copyright BUREAU VERITAS

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Remplacement des menuiseries extérieures

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.
Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Menuiseries extérieures	Joint de mastic de vitrage (notamment chassis aluminium), Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure, Garnitures de friction sur fenêtres basculantes, Plaques de fibres-ciment (allèges, coffres, etc.), Peintures décoratives
Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- parties du bâtiment :

 Bâtiment C (sauf salle C102 & Sanitaire 1)

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante.

Copyright BUREAU VERITAS

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: MENUISERIES - BATIMENT C
21 RUE ST ETIENNE
45000 ORLEANS

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
MENUISERIES - BATIMENT C	Enseignement primaire/secondaire	ERP catégorie 1 à 4	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	non communiqué

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	ACADEMIE D ORLEANS TOURS M. Alexis HARAND	21 RUE ST ETIENNE 45043 ORLEANS CEDEX 1	0238794645 0624555921 alexis.harand@ac-orleans-tours.fr
Propriétaire	ACADEMIE D ORLEANS TOURS M. Alexis HARAND	21 RUE ST ETIENNE 45043 ORLEANS CEDEX 1	0238794645 0624555921 alexis.harand@ac-orleans-tours.fr
Accompagnateur	CROIXMARIE	/	/
Accompagnateur	RECTORAT Mme IKRAM	/	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
BUREAU VERITAS EXPLOITATION 79 318 467 500 284	Sebastien GARBAN	BUREAU VERITAS CERTIFICATION	13738397	30/06/2022	29/06/2029
BUREAU VERITAS EXPLOITATION B 790 184 675	Laurent EDMONT	SOCOTEC Certification France	DTI/0710-211	10/04/2023	09/04/2030

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins Analyses pour le Batiment Ouest	1-5597	7, Rue Pierre Adolphe BobierreCS 90827 44323NANTES CEDEX 3France	+33 2 51 83 49 48

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.
Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.
Cette inspection peut être suivie :

d'investigations approfondies qui peuvent être destructives,
de sondages,
de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.
En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.
En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.
Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.
La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.
En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.
En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne

prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle.
Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

Copyright BUREAU VERITAS

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : du 22/01/2024 au 23/01/2024

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Aucun rapport de repérage antérieur nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

Autres documents :

Titre	Référence	Type Document
Plans	/	Plan
Programme de Travaux	/	Programme des travaux

5.2. Conditions de visite

Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication des anciens rapports de repérage

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)
Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px
S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
RDC / Circulation C0.1	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Circulation C0.2	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Local C001	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier	idem P011	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Local C001	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Local C001	Menuiserie extérieure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence de Joint entre menuiserie et structure	/	Ne contient pas d'amiante par nature	SJoint	NON
RDC / Local C002	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier	P011	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Local C002	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier	P012	Résultat d'analyse	idem P011	NON
RDC / Local C002	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Local C002	Menuiserie extérieure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence de Joint entre menuiserie et structure	/	Ne contient pas d'amiante par nature	SJoint	NON
RDC / Local C003	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Local C004	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier	idem P011	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Local C004	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Local C005	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier	idem P011	Résultat d'analyse	/	NON
RDC / Local C005	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Circulation 1	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Extérieur	P008	Résultat d'analyse	idem P007	NON
R+1 / Circulation 1	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Circulation 1	Menuiserie extérieure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence de Joint entre menuiserie et structure	/	Ne contient pas d'amiante par nature	SJoint	NON
R+1 / Circulation 2	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Extérieur	P001	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Circulation 2	Fenêtre	Peinture	épaisse, orange	P004	Résultat d'analyse	idem P003	NON
R+1 / Circulation 2	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Intérieur	P006	Résultat d'analyse	idem P005	NON

Copyright BUREAU VERITAS

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
R+1 / Circulation 2	Mur	Enduit	plâtre	P014	Résultat d'analyse	idem P013	NON
R+1 / Circulation 2	Menuiserie extérieure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence de Joint entre menuiserie et structure	/	Ne contient pas d'amiante par nature	SJoint	NON
R+1 / Circulation 3	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Extérieur	P002	Résultat d'analyse	idem P001	NON
R+1 / Circulation 3	Fenêtre	Peinture	épaisse, orange	P003	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Circulation 3	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Intérieur	P005	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Circulation 3	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Local C101	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Extérieur	P007	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Local C101	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Local C103	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Extérieur	idem P001	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Local C103	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Intérieur	idem P005	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Local C103	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Extérieur / côté Cathédrale	idem P009	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Local C103	Mur	Enduit	plâtre	P013	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Local C103	Menuiserie extérieure	Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure	Absence de Joint entre menuiserie et structure	/	Ne contient pas d'amiante par nature	SJoint	NON
R+1 / Local C104	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Extérieur / côté Cathédrale	P009	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Local C104	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON
R+1 / Local C105	Menuiserie extérieure	Mastic	vitrier, Extérieur / côté Cathédrale	P010	Résultat d'analyse	idem P009	NON
R+1 / Local C105	Mur	Enduit	plâtre	idem P013	Résultat d'analyse	/	NON

Copyright BUREAU VERITAS

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS. toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	*Commentaires*
RDC / Circulation C0.1	/
RDC / Circulation C0.2	/
RDC / Local C001	/
RDC / Local C002	/
RDC / Local C003	/
RDC / Local C004	/
RDC / Local C005	/
R+1 / Circulation 1	/
R+1 / Circulation 2	/
R+1 / Circulation 3	/
R+1 / Local C101	/
R+1 / Local C102	/
R+1 / Local C103	/
R+1 / Local C104	/
R+1 / Local C105	/
R+1 / Sanitaires 1	/

7.2. Croquis de repérage

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE		Situation du bien objet du repérage
RDC			Px Prélèvement n°X contenant de l'amiante Px Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante S Sondage NV Non visité	IVx Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante IVx Inspection visuelle n°X ne contenant pas d'amiante	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
BUREAU VERITAS	Date visite	22/01/2024			
	Auteur	S. GARBAN			
	N° dossier	19405980			
	Planche	Voir pied de page			
Plan	Indice	0			

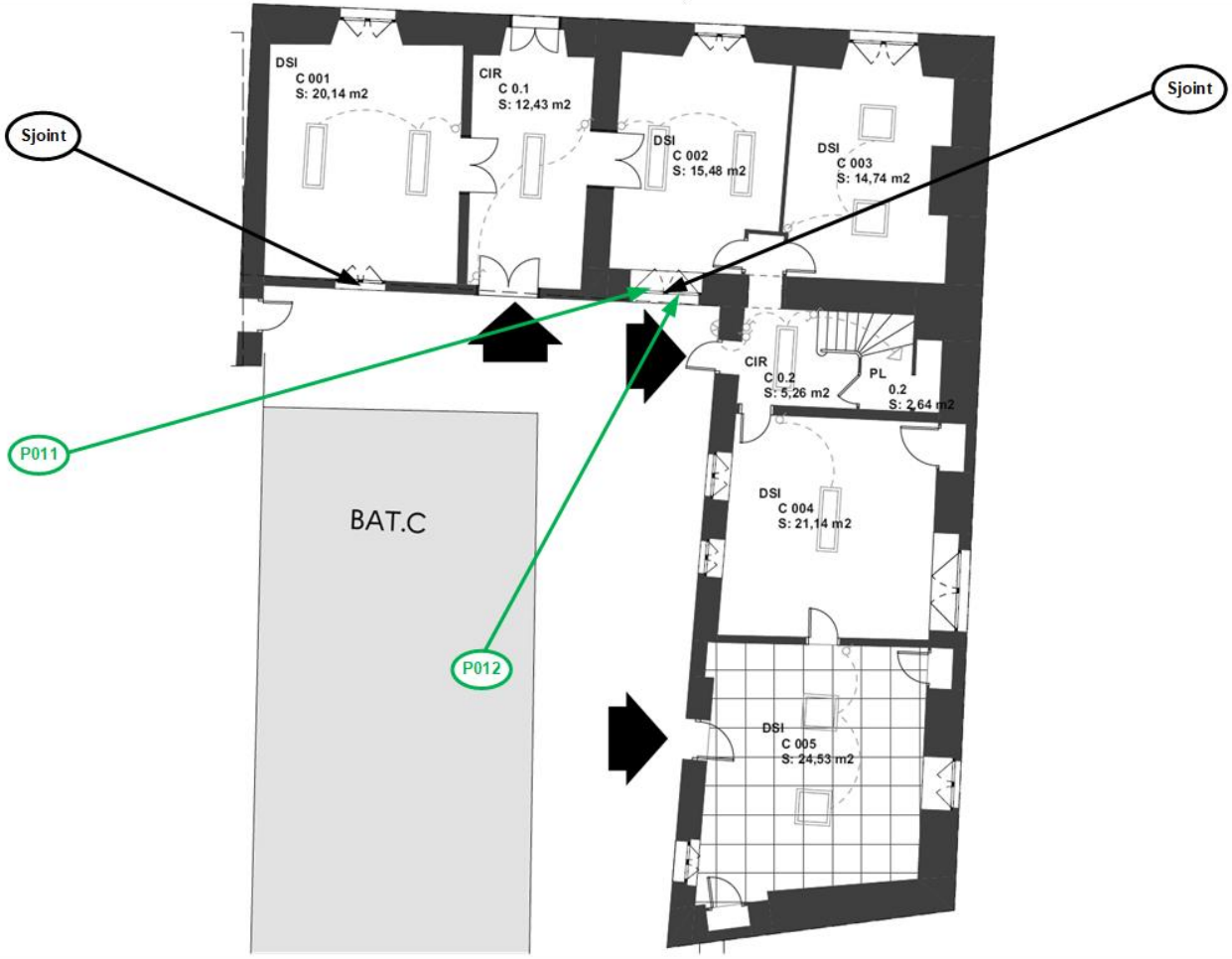


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : MENUISERIES - BATIMENT C	Adresse : 21 RUE ST ETIENNE 45000 ORLEANS	Localisation : RDC
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 1 / 2	

Copyright BUREAU VERITAS

PLANCHE DE REPERAGE TECHNIQUE			LEGENDE		Situation du bien objet du repérage
R+1			Px Prélèvement n°X contenant de l'amiante Px Prélèvement n°X ne contenant pas d'amiante S Sondage NV Non visité	IVx Inspection visuelle n°X contenant de l'amiante IVx Inspection visuelle n°X ne contenant pas d'amiante HZT Hors Zone de Travaux	Matériaux et produits contenant de l'amiante :
BUREAU VERITAS	Date visite	22/01/2024			
	Auteur	S. GARBAN			
	N° dossier	19405980			
	Planche	Voir pied de page			
Plan	Indice	0			

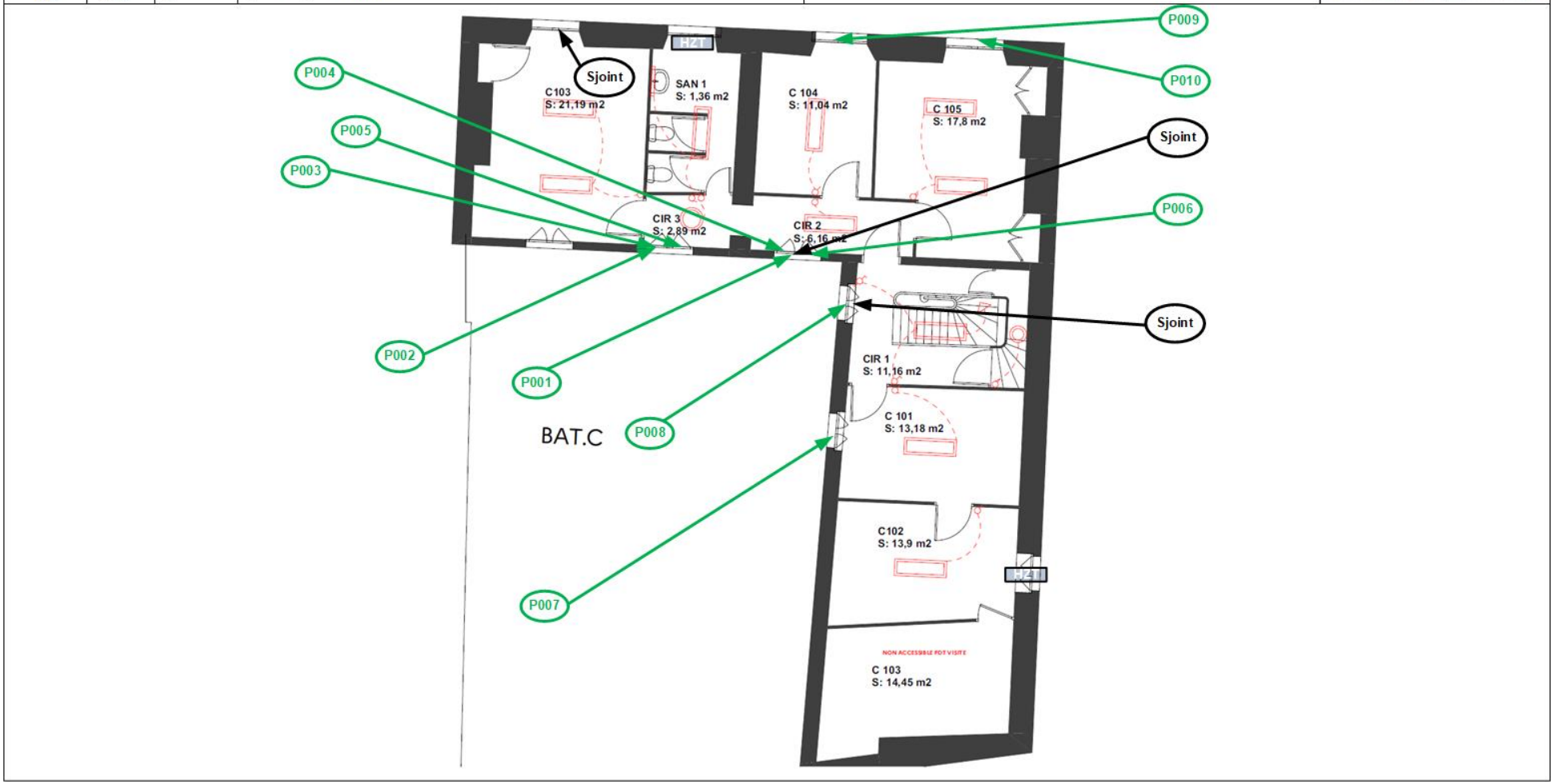


Planche de repérage (*la planche de repérage est indissociable du rapport)*		
Site : MENUISERIES - BATIMENT C	Adresse : 21 RUE ST ETIENNE 45000 ORLEANS	Localisation : R+1
Réalisé par : Sébastien GARBAN	N° de planche : 2 / 2	

Copyright BUREAU VERITAS

7.3. Photos



Prélèvement - P001 : R+1 / Circulation 2 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P002 : R+1 / Circulation 3 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P003 : R+1 / Circulation 3 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P004 : R+1 / Circulation 2 - Peinture- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P005 : R+1 / Circulation 3 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P006 : R+1 / Circulation 2 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P007 : R+1 / Local C101 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P008 : R+1 / Circulation 1 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P009 : R+1 / Local C104 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P010 : R+1 / Local C105 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P011 : RDC / Local C002 - Mastic- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P012 : RDC / Local C002 - Mastic- (Absence d'amiante)

Copyright BUREAU VERITAS



Prélèvement - P013 : R+1 / Local C103 - Enduit- (Absence d'amiante)



Prélèvement - P014 : R+1 / Circulation 2 - Enduit- (Absence d'amiante)



déclaré - : RDC / Local C001 - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure- (Absence d'amiante)



déclaré - : RDC / Local C002 - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure- (Absence d'amiante)



déclaré - : R+1 / Circulation 1 - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure- (Absence d'amiante)



Déclaré - : R+1 / Circulation 2 - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure- (Absence d'amiante)

Copyright BUREAU VERITAS



déclaré - : R+1 / Local C103 - Joint d'étanchéité entre menuiserie et structure- (Absence d'amiante)

7.4. Attestation d'assurance

MSIG
Europe

ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG,** Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
4 Place des Saisons
92400 Courbevoie

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic immobilier et notamment :

1) Diagnostic amiante

- Repérage amiante avant travaux et démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante pour constitution de DAPP et de DTA,
- Réalisation ou mise à jour de DAPP,
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de retrait et d'encapsulage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Repérage amiante avant-vente,
- Repérage amiante avant travaux y compris de démolition sur installations, structures ou équipement concourant à la réalisation ou la mise en œuvre d'une activité.
 Cette activité comprend également la reprise provisoire d'étanchéité en toiture.
- Diagnostic portant sur la gestion des Produits, Matériaux et des Déchets (PMD) issus de la démolition ou rénovation significative de bâtiment (Décret n° 2021-822 du 25 juin 2021), y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

2) Autres diagnostics

- Diagnostic radon bâtiments,
- Diagnostic monoxyde de carbone,
- Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants,
- Diagnostic accessibilité des handicapés des voieries,
- Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz,
- Diagnostic de l'état des risques naturels et technologiques (ERNT),
- Diagnostic de Performances Energétiques –DPE- :
 - Location
 - Cession immobilière

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

- ERP
- Neuf

- Mise à jour du DPE,
- Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC),
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment et diagnostic mérule (DDT),
- Etat parasitaire et diagnostic mérule (hors DDT),
- Diagnostic Plomb avant / après travaux,
- Constat des risques d'exposition au Plomb (CREP) :
 - En cas de location / vente
 - Dans les parties communes
- Risque d'intoxication au plomb dans les peintures,
- Prélèvement et analyse de poussière et de revêtement afin de rechercher la présence de plomb,
- Etat des lieux,
- Métrages Loi Carrez/ Loi Boutin,
- Millièmes de copropriété,
- Prêts conventionnés (normes d'habitabilité),
- Sécurité piscine,
- Diagnostic technique Loi SRU,
- Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habilitation ou recevant du public.

3) **Analyses et/ou prélèvements d'échantillons.**

4) **Conseil en performance énergétique.**

5) **Toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil**.

6) **Toutes missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage**.

7) **Toutes missions de maîtrise d'œuvre de désamiantage**.

8) Concernant l'utilisation des appareils à plomb contenant des sources ionisantes l'Assureur note et précise que les garanties du contrat s'entendent y compris du fait de la détention l'usage et le transport de ces matériels, pour tous dommages causés aux tiers.

9) **Laboratoire** il est en outre précisé que pour les activités de laboratoire d'analyse d'échantillons (y compris les échantillons d'amiante) et de prélèvements d'air relatifs aux activités garanties, les garanties sont acquises notamment lors :

 - De missions d'analyse d'échantillons de matériaux prélevés et identifiés par le client sous la responsabilité de BV que ces matériaux soient incorporés aux équipements du bâtiment ou aux équipements et process.

 - Des missions de prélèvement sur les instructions du client et d'analyse de matériaux identiques à ceux-ci-dessus.

La présente attestation valable du 01/01/2024 à zéro heure au 31/12/2024 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.

Paris, le 5 janvier 2024

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 42 42 - Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 00037 - APE 6512Z

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.5. Certificat de compétence

BUREAU VERITAS
Certification

Certificat

Attribué à

Sebastien GARBAN

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du Certificat*
Amiante avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/06/2022	29/06/2029
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	30/06/2022	29/06/2029

Date :04/07/2022

Numéro de certificat : 13738397

Laurent Croguennec, Président

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus

Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diag

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la-Défense CEDEX

cofrac
CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N°4-0087
Liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, M. AUDEBERT Lionel, Chef du Service Patrimoine Centre, atteste sur l'honneur que Bureau Veritas Exploitation est en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la construction et de l'habilitation.

Bureau Veritas Exploitation, dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier de diagnostic technique.

Bureau Veritas Exploitation, emploie des salariés dont les compétences ont été certifiées par un organisme accrédité dans le domaine de la construction, conformément à l'article R271-1 du Code de la construction et de l'habilitation.

Bureau Veritas Exploitation, est souscripteur d'une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions, selon les modalités de l'article R271-2 du Code de la construction et de l'habilitation.

Bureau Veritas Exploitation, n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents du dossier de diagnostic technique.

Pour faire valoir ce que de droit.

Fait à La Chapelle Saint Mesmin

Le 03/01/2022

Lionel AUDEBERT

Copyright BUREAU VERITAS

7.6. Rapports d’essais de laboratoire

eurofins | Analyses pour le Bâtiment

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS
Monsieur Sébastien GARBAN
110 Boulevard de la Salle
45760 BOIGNY SUR BIONNE

Notre référence : AR-24-NS-005488-01

Numéro de dossier : 24W002227
Référence de dossier : 1510797445/19405980/S1/5/1_19405980/2/6

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint le rapport d'analyse relatif à l'échantillon suivant :

- N° 24W002227-001 - Référence *BV3KQ8127 Réf. prél : P001 R+1/ Circulation 2/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-002 - Référence *BV3KQ8128 Réf. prél : P002 R+1/ Circulation 3/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-003 - Référence *BV3KQ8129 Réf. prél : P003 R+1/ Circulation 3/Fenêtre - Peinture - (épaisse/orange)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-004 - Référence *BV3KQ8130 Réf. prél : P004 R+1/ Circulation 2/Fenêtre - Peinture - (épaisse/orange)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-005 - Référence *BV3KQ8131 Réf. prél : P005 R+1/ Circulation 3/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Intérieur)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-006 - Référence *BV3KQ8132 Réf. prél : P006 R+1/ Circulation 2/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Intérieur)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-007 - Référence *BV3KQ8133 Réf. prél : P007 R+1/ Local C101/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-008 - Référence *BV3KQ8134 Réf. prél : P008 R+1/ Circulation 1/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-009 - Référence *BV3KQ8135 Réf. prél : P009 R+1/ Local C104/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur / côté Cathédrale)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-010 - Référence *BV3KQ8136 Réf. prél : P010 R+1/ Local C105/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur / côté Cathédrale)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-011 - Référence *BV3KQ8137 Réf. prél : P011 RDC/ Local C002/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-012 - Référence *BV3KQ8138 Réf. prél : P012 RDC/ Local C002/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-013 - Référence *BV3KQ8139 Réf. prél : P013 R+1/ Local C103/Mur - Enduit - (plâtre)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

- N° 24W002227-014 - Référence *BV3KQ8140 Réf. prél : P014 R+1/ Circulation 2/Mur - Enduit - (plâtre)*, prélevé par vos soins, et analysé par Eurofins Lab Environment Testing Portugal

Vous souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Votre laboratoire Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest SAS
7 rue Pierre Adolphe Bobierre
F-44308 Nantes
Tél: +33 2 51 83 49 48 - Fax: +33388916531 - Site Web: https://www.eurofins.fr/amiante/analyses/
S.A.S. au capital de 1 037 000 € RCS Nantes SIRET 529 294 092 00018 TVA FR48 529 294 092 APE 7120B

eurofins

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.

EUROFINS ANALYSES POUR LE BÂTIMENT OUEST SAS
Eurofins ABO
Rue Pierre Adolphe Bobierre
Site de la Géraudière
44300 Nantes

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-004891-01
Référence laboratoire N° : 24EK004128
Reçu au laboratoire le : 31/01/2024
Date d'analyse : 31/01/2024
Référence dossier Client:24W002227 - 1510797445/19405980/S1/5/1_19405980/2/6

Date d'émission de rapport : 01/02/2024 18:03
Référence de suivi du dossier N° : 24W002227
Date de réception :26/01/2024

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
001	24W002227-001 - BV3KQ8127 Réf. prél : P001 R+1/ Circulation 2/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
002	24W002227-002 - BV3KQ8128 Réf. prél : P002 R+1/ Circulation 3/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
003	24W002227-003 - BV3KQ8129 Réf. prél : P003 R+1/ Circulation 3/Fenêtre - Peinture - (épaisse/orange)	Matériau de type peinture (orange) ; matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
004	24W002227-004 - BV3KQ8130 Réf. prél : P004 R+1/ Circulation 2/Fenêtre - Peinture - (épaisse/orange)	Matériau de type système d'enduit peinture (orange) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
005	24W002227-005 - BV3KQ8131 Réf. prél : P005 R+1/ Circulation 3/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Intérieur)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

IPAC acreditação
L0705
ISO/IEC 17025
Ensaios

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-004891-01
Référence laboratoire N° : 24EK004128
Reçu au laboratoire le : 31/01/2024
Date d'analyse : 31/01/2024
Référence dossier Client:24W002227 - 1510797445/19405980/S1/5/1_19405980/2/6

Date d'émission de rapport : 01/02/2024 18:03
Référence de suivi du dossier N° : 24W002227
Date de réception :26/01/2024

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
006	24W002227-006 - BV3KQ8132 Réf. prél : P006 R+1/ Circulation 2/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Intérieur)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
007	24W002227-007 - BV3KQ8133 Réf. prél : P007 R+1/ Local C101/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
008	24W002227-008 - BV3KQ8134 Réf. prél : P008 R+1/ Circulation 1/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur)	Matériau de type peinture (blanc) en traces ; matériau semi-dur de type mastic (rose)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
009	24W002227-009 - BV3KQ8135 Réf. prél : P009 R+1/ Local C104/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur / côté Cathédrale)	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
010	24W002227-010 - BV3KQ8136 Réf. prél : P010 R+1/ Local C105/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier/Extérieur / côté Cathédrale)	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação
L0705
ISO/IEC 17025
Ensaios

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-004891-01 | Date d'émission de rapport : 01/02/2024 18:03 |
Référence laboratoire N° : 24EK004128 | Référence de suivi du dossier N° : 24W002227
Reçu au laboratoire le : 31/01/2024 | Date de réception :26/01/2024
Date d'analyse : 31/01/2024
Référence dossier Client:24W002227 - 1510797445/19405980/S1/5/1_19405980/2/6

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée / Analyste	Préparation		Résultats
				Nb prep / Nb grilles ou lames	Type	
011	24W002227-011 - BV3KQ8137 Réf. prél : P011 RDC/ Local C002/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
012	24W002227-012 - BV3KQ8138 Réf. prél : P012 RDC/ Local C002/Menuiserie extérieure - Mastic - (vitrier)	Matériau de type système d'enduit peinture (blanc) ; matériau semi-dur de type mastic (beige) ; matériau semi-dur (blanc)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
013	24W002227-013 - BV3KQ8139 Réf. prél : P013 R+1/ Local C103/Mur - Enduit - (plâtre)	Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
014 (1)	24W002227-014 - BV3KQ8140 Réf. prél : P014 R+1/ Circulation 2/Mur - Enduit - (plâtre)	Matériau de type peinture (beige) ; matériau souple (beige) ; matériau de type peinture (beige) ; matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau semi-dur de type plâtre (blanc)	**MET** / R9HA	1 / 2	Calcination et/ou attaque acide (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Observation(s) échantillon(s)

(1) Un matériau dur (blanc), matériau semi-dur (fibreux) (marron) est présent dans l'échantillon, en quantités trop faibles pour effectuer une analyse représentative de ce matériau.

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação
L0705
ISO/IEC 17025
Ensaios

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-24-EK-004891-01 | Date d'émission de rapport : 01/02/2024 18:03 |
Référence laboratoire N° : 24EK004128 | Référence de suivi du dossier N° : 24W002227
Reçu au laboratoire le : 31/01/2024 | Date de réception :26/01/2024
Date d'analyse : 31/01/2024
Référence dossier Client:24W002227 - 1510797445/19405980/S1/5/1_19405980/2/6

MET: Détermination Fibres d'amiante. Traitement par calcination et/ou attaque acide. Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) réalisée à partir de la norme : NFX 43-050 : Juillet 2021, P-PS-SOP3368 : version 8

NB 1 : Les informations de traçabilité sont disponibles sur demande. Il est à noter que ce rapport en français est une copie de la version originale du rapport en langue portugaise et stockée en interne par le laboratoire.
NB 2 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.
NB 3 : Le présent rapport ne mentionne que les analyses conclusives. Toutefois, conformément à son offre et à l'arrêté du 1er octobre 2019, le laboratoire met en œuvre les deux techniques MOLP et META sur tous les échantillons massifs . La mention sur le rapport d'une technique d'analyse par MET indique que les échantillons ont été traités selon l'annexe 2 du guide HSG 248 (MOLP) mais sans aboutir à un résultat conclusif.
NB 4 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.
NB 5 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.
Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.
"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.
NB 6 : La portée d'accréditation du laboratoire est référencée sous le n° L0705-1 et est disponible sur http://www.ipac.pt/.
NB 7 : La liste des méthodes avec accréditations flexibles intermédiaires peut être consultée sur https://www.eurofins.pt/ambiente/eurofins-lab-environment-testing-portugal/laboratório-de-análise-de-amianto/qualidade/.
NB 8 : Le prélèvement relève de la responsabilité du client.
NB 9 : Analyse réalisée dans le cadre des textes réglementaires suivants : Décret n° 2017-899 du 9 mai 2017, Décret n° 2019-251 du 27 mars 2019, Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011, Arrêté du 1er octobre 2019 (JORF n°0245 du 20 octobre 2019 texte n° 18), Arrêté du 25 juillet 2022 (JOFR n°0238 du 13 octobre 2022, texte n°10).
NB 10 : Le rapport est établi dans le cadre du cas 1 de l'article 6 de l'arrêté du 1er octobre 2019 à savoir la détection et l'identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés.

Validé et approuvé par :



Margarida Barbosa
Technicien de laboratoire

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 4 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai tels qu'ils ont été reçus au laboratoire. Les essais identifiés par le symbole * ne sont pas inclus dans la portée d'accréditation.

Eurofins Lab Environment Testing Portugal, Unipessoal Lda.
Rua Monte de Além, 62
4580-733 Sobrosa - Paredes, PORTUGAL

IPAC acreditação
L0705
ISO/IEC 17025
Ensaios